

Les vols sans effraction de résidences principales

Le vol dans une maison, même sans effraction, est un vol aggravé. En effet, le Code pénal prévoit des peines aggravées pour le vol commis dans un local d'habitation ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels. Les vols sans effraction recouvrent des situations très variées : vol d'une poussette dans un local dédié en accès libre dans les parties communes d'un immeuble, vol d'une table de ping-pong dans un jardin privatif non clôturé, voleur qui s'introduit sans escalade par une entrée non verrouillée ou bien en se faisant passer pour un professionnel (représentant, EDF, policier), etc. Contrairement aux cambriolages réalisés avec effraction, les vols sans effraction sont plus difficiles à prouver et ne sont pas couverts par toutes les polices d'assurance habitation.

Environ 251 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale au cours de l'année 2018, soit 0,9 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine. Chaque année des ménages déclarent avoir subi non pas un seul mais plusieurs faits de vols sans effraction (8 % des ménages victimes en moyenne sur la période 2016-2018), ce qui explique l'écart entre le nombre annuel de ménages victimes et celui des faits subis. Pour l'année 2018, on estime ainsi à près de 331 000 le nombre total de vols sans effraction de résidences principales, ce qui représente 11 faits pour 1 000 ménages. L'ordre de grandeur est ainsi le même que celui des

tentatives de cambriolages visant les résidences principales recensées en 2018 (312 000) mais davantage que les cambriolages (245 000) (cf. page 19). Si l'on ajoute les cambriolages et vols visant les résidences secondaires et autres lieux loués ou possédés par les ménages (cf. page 29), les vols visant les habitations des ménages atteignent la barre des 750 000 faits en 2018 en France métropolitaine.

Sur la période couverte par l'enquête, les vols sans effraction visant les résidences principales, contrairement aux cambriolages, ne présentent pas de tendance nette. Estimés à 280 000 en début de période en 2006, leur nombre a oscillé autour de 300 000 faits avec des pics (le plus haut en 2008 à 335 000) et des points bas (le plus bas en 2013 à 254 000) pour de nouveau augmenter et s'établir à 331 000 en fin de période en 2018. On distingue toutefois une série de baisses entre 2009 et 2013 et à l'inverse une remontée entre 2013 et 2015. Néanmoins, sur les mêmes périodes, la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est restée, elle, plutôt stable.

Vols sans effraction visant les résidences principales - indicateurs annuels

	2006	...	2015	2016	2017	2018
Ménages victimes de vol sans effraction	237 000	...	276 000	258 000	252 000	251 000
Proportion de victimes parmi les ménages (%)	0,9	...	1,0	0,9	0,9	0,9
Part de multivictimes ¹ parmi les ménages victimes (%)		...			8*	8**
Vols sans effraction	280 000	...	320 000	277 000	289 000	331 000
Nombre pour 1 000 ménages	11	...	11	10	10	11

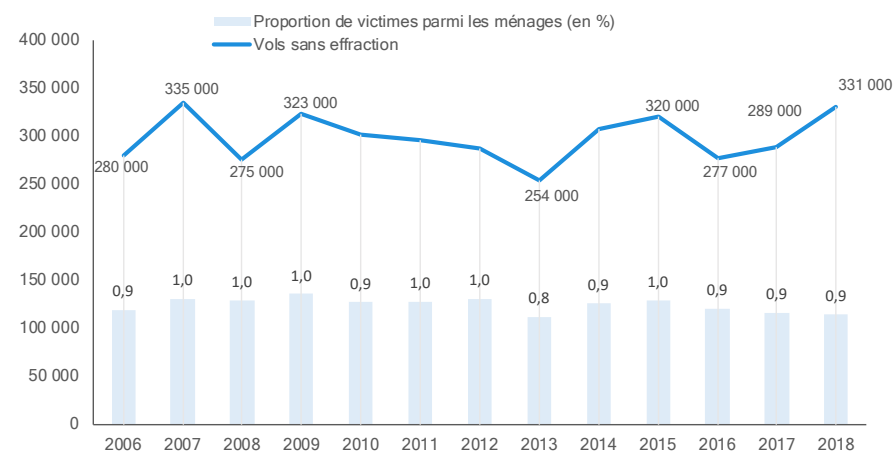
* Moyenne sur la période 2015-2017.

** Moyenne sur la période 2016-2018

1. Les multivictimes désignent les ménages ayant subi plusieurs vols sans effraction au cours d'une année donnée.

Lecture • 251 000 ménages (0,9 % des ménages) déclarent avoir été victimes d'un vol sans effraction en 2018.

Nombre annuel de vols sans effraction visant les résidences principales et proportion de ménages victimes entre 2006 et 2018



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Près de 6 fois sur 10, les ménages victimes de vol sans effraction déclarent que le voleur est entré par une porte non verrouillée (57 % en moyenne entre 2016 et 2018) : une porte-fenêtre restée ouverte, la porte d'une dépendance sans serrure, etc. Dans 3 cas sur 10 (31 %), les ménages victimes signalent que le voleur n'a tout simplement pas eu besoin d'entrer, ces cas correspondent en particulier aux vols d'objets situés à l'extérieur du logement lui-même, notamment dans le jardin ou le terrain autour du logement. Enfin, dans 4 % des cas, le voleur s'est introduit par la ruse, en sonnando et en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier ou autre). Dans les vols sans effraction, les dégradations sont rares ; en moyenne entre 2016 et 2018, 3 % des ménages victimes de vol sans effraction en font mention dans l'enquête.

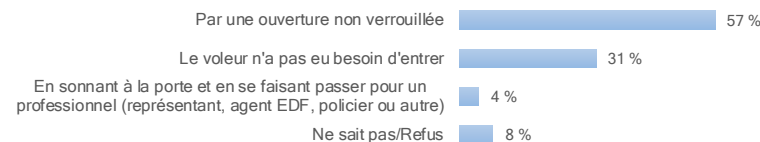
En moyenne entre 2016 et 2018, 42 % des ménages victimes de vol sans effraction rapportent que les faits se sont déroulés alors que personne n'était présent dans le logement : soit parce qu'il était temporairement inhabité (période de vacances, absences occasionnelles de plusieurs jours, 14 %), soit qu'il était ordinairement occupé mais vide au moment du vol (28 %). Contrairement aux cambriolages, la majorité des vols sans effraction ont donc lieu alors qu'un ou plusieurs membres du ménage sont présents dans le logement (50 % des cas en moyenne entre 2016 et 2018). Pour autant, la confrontation avec les voleurs n'est pas plus fréquente : au total 14 %

des ménages victimes de vol sans effraction déclarent avoir vu le voleur ou au moins un des voleurs s'ils étaient plusieurs et 2 % l'ont (ou les ont) seulement entendu(s). Les ménages victimes de vol sans effraction « témoins » des faits rapportent plus souvent avoir vu (ou entendu) un seul voleur (64 % des ménages ayant vu ou entendu les auteurs) que plusieurs voleurs (34 % des ménages ayant vu ou entendu les auteurs).

Interrogés sur la période de l'année au cours de laquelle se sont déroulés les faits, 86 % des ménages victimes se rappellent exactement le mois du vol, les autres indiquent la saison. La période estivale (juin-août), synonyme de portes ou de fenêtres ouvertes, de matériel en extérieur, est de loin la saison qui concentre le plus de vols sans effraction de résidences principales (35 % des ménages victimes en moyenne entre 2016 et 2018). Comme pour les cambriolages, le printemps apparaît comme la saison la plus creuse (19 %). Enfin, 24 % des ménages victimes de vol sans effraction rapportent que les faits se sont déroulés en automne et 22 % en hiver (dont 11 % pour le seul mois de décembre).

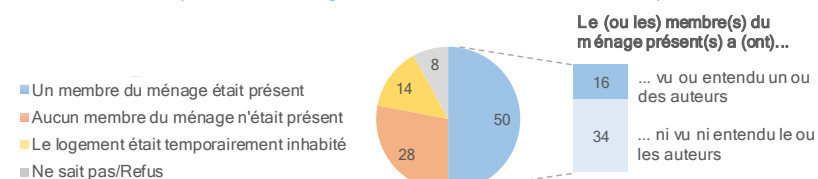
Procédé d'effraction (en % des ménages victimes d'un vol sans effraction)

« Quel procédé a été utilisé pour entrer ou tenter d'entrer ? »



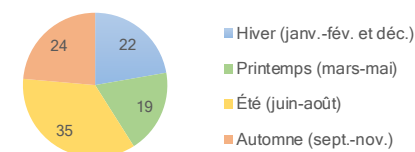
Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 57 % des ménages victimes de vol sans effraction de leur résidence principale déclarent que le voleur est entré par une ouverture non verrouillée.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits (en % des ménages victimes d'un vol sans effraction)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 50 % des ménages victimes de vols sans effraction déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits, dont 16 % qui déclarent avoir vu ou entendu l'auteur ou au moins un des auteurs.

Saison des faits (en % des ménages victimes d'un vol sans effraction)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 35 % des ménages victimes de vol sans effraction dans leur résidence principale déclarent que les faits se sont déroulés en été.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les ménages victimes de vol sans effraction rapportent fréquemment que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement (37 % des cas en moyenne entre 2016 et 2018) et un peu moins souvent dans le logement lui-même (32 %). Les vols sans effraction dans des dépendances attenantes au logement (19 %) ou non attenantes (13 %) sont moins fréquents. En lien avec le lieu des vols, il n'est pas étonnant de retrouver le matériel de bricolage ou de jardinage en tête des objets le plus souvent dérobés (20 % des ménages victimes concernés en moyenne entre 2016 et 2018) suivis par l'argent liquide, les chèques ou cartes bancaires (16 %), les vélos (10 %), pour ne lister que les objets cités par plus de 10 % des ménages victimes. Contrairement aux cambriolages, les objets volés dans les vols sans effraction sont beaucoup plus hétéroclites. D'autres types d'objets sont donc volés mais chacun à des fréquences plus faibles que ne sont pas reportées ici.

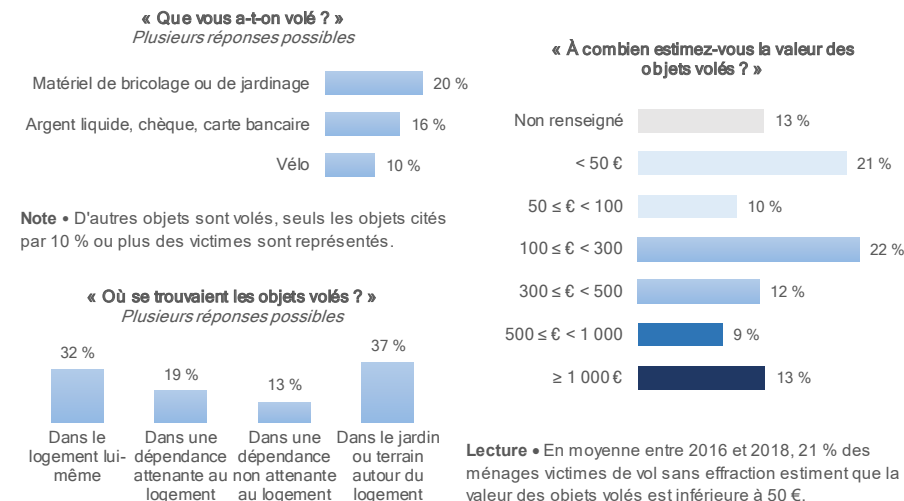
Le montant du préjudice lié au vol est nettement plus faible que dans les cambriolages : en moyenne sur la période 2016-2018, 21 % des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré que la valeur des objets volés était inférieure à 50 € et 10 % comprise entre 50 et moins de 100 €. Pour un gros tiers des ménages victimes de vol sans effraction, le préjudice est compris entre 100 et moins de 500 € (dont un peu moins d'un quart entre 100 et moins de 300 €). Enfin, le bilan est plus lourd dans 1 cas sur 5, notamment pour 13 % des ménages

victimes qui estiment le butin des vols supérieur ou égal à 1 000 €. À la date de l'enquête - soit au plus 15 à 16 mois après les faits - 7 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent avoir récupéré tout ou partie des objets volés.

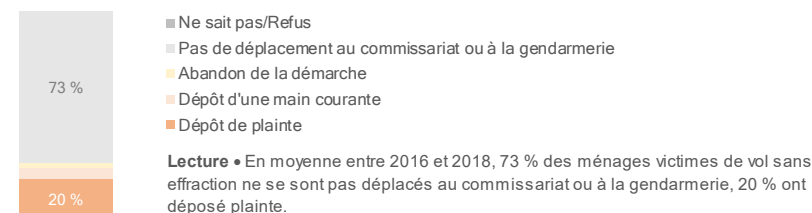
En lien avec des préjudices souvent faibles et une mauvaise couverture assurantielle (la moitié des ménages victimes déclare qu'elle n'était pas assurée contre ce risque avant les faits), la grande majorité des ménages victimes de vols sans effraction ne se déplace pas au commissariat ou en gendarmerie pour faire un signalement (73 % en moyenne entre 2016 et 2018). Sur cette période, seuls 20 % des ménages victimes ont déposé plainte. Dans les cas de vol sans effraction, la déclaration de sinistre auprès des assurances est peu fréquente : en moyenne sur la période 2016-2018, seul un ménage victime de vol sans effraction sur huit (12 %) a fait cette démarche, laquelle se conclut par une absence de droits à indemnisation dans un cas sur deux.

Préjudice

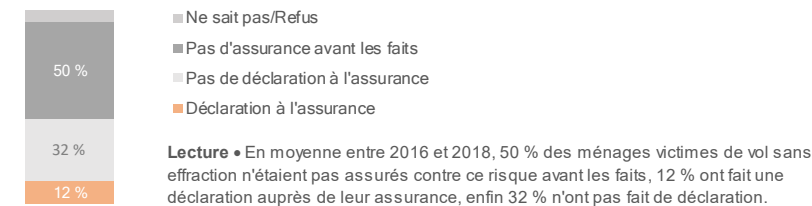
(en % des ménages victimes de vol sans effraction)



Déclaration à la police ou à la gendarmerie
(en % des ménages victimes de vol sans effraction)



Déclaration à l'assurance
(en % des ménages victimes de vol sans effraction)



Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.
Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne chaque année entre 2016 et 2018, 0,9 % des ménages de France métropolitaine (1 sur 110) ont subi un vol sans effraction dans leur résidence principale. Ce taux de victimation moyen présente peu de disparités statistiques significatives quand on le détaille selon les caractéristiques des logements ou des ménages eux-mêmes. Il se dégage toutefois quelques constats intéressants.

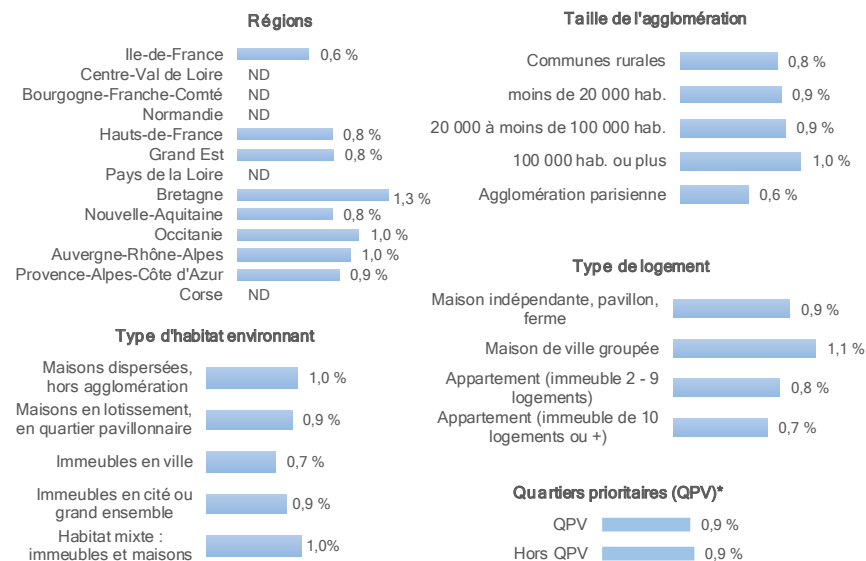
C'est en Île-de-France que la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est la plus faible : 0,6 % en moyenne entre 2016 et 2018. En revanche, la Bretagne dépasse la moyenne nationale avec 1,3 % de ménages victimes de vol sans effraction. Pour de nombreuses régions, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion. Sur la période 2016-2018, la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est dans la moyenne dans les communes rurales comme dans les petites, moyennes et grandes agglomérations hors Paris (entre 0,8 % et 1,0 %) et basse dans l'agglomération parisienne (0,6 %).

Les constats qui précèdent découlent principalement des caractéristiques de l'habitat sur ces territoires. De fait, la présence d'un jardin ou d'un terrain ou de dépendances aux accès non sécurisés facilitent la commission de vol sans effraction dans les maisons comparativement aux appartements. Sur la période 2016-2018, la proportion de ménages victimes de vol sans effraction

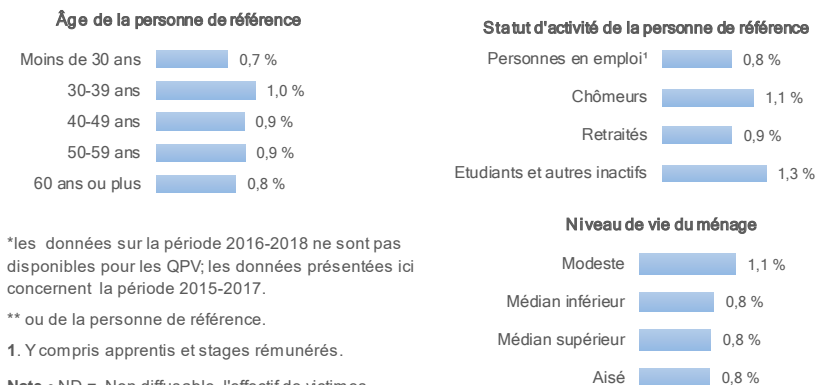
est de 1,0 % pour les ménages résidant en maison contre 0,8 % pour les ménages résidant en appartement. Sur les périodes antérieures, l'écart était davantage marqué. Enfin, logiquement, les ménages dont l'habitat environnant est constitué d'immeubles en ville ou en cité apparaissent moins concernés que les ménages résidant dans des zones d'habitat mixte ou principalement composé de maisons.

L'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage ne fait pas apparaître de profil type de victimes de vol sans effraction sur la période 2016-2018. On remarque toutefois au fil des enquêtes que la proportion de ménages victimes est généralement plus élevée parmi les ménages les plus modestes, possiblement en lien avec un niveau d'équipement de sécurité plus faible que les autres ménages. Sur la période 2016-2018, cette surexposition des ménages plus modestes est statistiquement significative.

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques de la zone de résidence et du logement



Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques socio-démographiques du ménage**



*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

** ou de la personne de référence.

1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 0,6 % des ménages résidant dans l'agglomération parisienne et 1,1 % des ménages au niveau de vie modeste (voir glossaire) ont été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale.

Champ • Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.